

LETTRÉ OUVERTE

A Madame la Garde des Sceaux,

Le SNEPAP-FSU a été particulièrement heurté de prendre connaissance qu'une journée à thème sur « L'aide à la décision des magistrats : un crucial enjeu pour la Justice...les peines alternatives à l'emprisonnement et les aménagements de peine », organisée par l'association Citoyens et Justice, se tenait dans les locaux du Ministère de la Justice en date du 4 décembre 2019.

Cela soulève une nouvelle fois de cruelles interrogations sur la reconnaissance que notre administration et notre propre ministère portent au SPIP en favorisant de la sorte le lobbying de l'associatif. Leur consacrer une journée relative à la Loi du 23 mars 2019 en lien direct avec le champ de compétence du SPIP relève d'un affront sans nom, d'autant plus accentué par votre présence annoncée, en cette veille de contestation sociale, contribuant de cette manière à la destruction de la Fonction Publique.

Cela illustre une nouvelle fois le choix délibéré d'entériner l'externalisation des missions du SPIP à l'associatif. L'affichage politique paraît limpide concernant le pré-sententiel, s'éloignant un peu plus de l'esprit de la Loi du 23 mars 2019, faute de moyens en ressources humaines donnés au SPIP et des politiques déroutantes en matière de service public pénitentiaire, les craintes du SNEPAP-FSU sont donc bien fondées : la probation est bradée !

En outre, lors de cette journée, les interventions ne s'articulent pas uniquement autour du pré-sententiel, débordant très largement sur les mesures post-sententielles, en abordant le TIG, la Détention à Domicile sous Surveillance Electronique, le sursis probatoire et la semi-liberté. Trente minutes sont consacrées au SPIP avec l'intervention d'un Directeur Interrégionale comme seul représentant de l'administration pénitentiaire. Le SNEPAP-FSU ne peut que s'offusquer d'un tel positionnement cautionné et relayé par notre ministère, qui met à mal le seul service public en mesure de garantir une prise en charge équitable et égalitaire des Personnes Placées Sous Main de Justice.

Le SNEPAP-FSU ne cesse de militer pour la reconnaissance du caractère régalien des missions du SPIP. L'exécution, le contrôle et l'accompagnement des décisions judiciaires sont des missions de service public et le SNEPAP-FSU continuera de s'opposer à ce qu'elles soient concédées au secteur privé. Cette confusion entre le secteur associatif et le service public est une manœuvre dangereuse pour l'intérêt des publics pris en charge. Seul le service public pénitentiaire, par le biais du SPIP, peut garantir les principes de continuité du suivi, d'égalité devant la Loi, d'égalité de traitement, de neutralité et prévenir les conflits d'intérêts.

Cette journée thématique organisée par Citoyens Justice est un véritable camouflet pour l'ensemble des personnels de la filière Insertion et Probation et dont le SNEPAP-FSU s'en fait ici le porte-parole afin d'en relayer l'incompréhension et l'indignation.

Ce courrier sera rendu public

Paris, le 4 Décembre 2019

Laurence RICHARD

Secrétaire Générale du SNEPAP-FSU